

L'an deux mille vingt, le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 10 juin 2020, s'est réuni sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans, en nombre prescrit par la loi, Salle Belle eau au Complexe Noël MERCIER, qui fera office de salle du Conseil Municipal, afin de respecter la distanciation sociale.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, et le quinze juin à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BERNOU Malika, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, CHERPIN Anne, CONVERT Jacques, CROSET Mathieu, DEVEZE Ophélie, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POTHIER Cédric, POUILLILIAN J-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : ///

Procurations : ///

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal. Tous les conseillers étaient présents à cette séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

I – Affaires générales

Commission communale des Impôts Directs

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur départemental des finances publiques, dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 noms, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent être :

- De nationalité française,
- Agés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est proposé une liste de 24 noms :

CONVERT Jacques	BERNON Martine	GOUJON Alain
CAVALLO Sandrine	NOIRAY Jean	PULLI Nadia
BURDET Eric	CHERPIN Anne	POULLILIAN J.Claude
DEVEZE Ophélie	THERME Sébastien	BERNOU Malika
HAURE Denise	GAY Michel	DEUX Annie
ROUX Paul	SERAIN Lucette	FAURE Daniel
RAUX Christine	VINCENT Franck	CROCHET Fabienne
PAULUS Julien	GOURCHENE Simone	DELAYE Bruno

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette liste de 24 noms, à transmettre à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

II – FINANCES

1) Taux des taxes locales 2020

Monsieur Convert, adjoint aux Finances informe que les communes et EPCI à fiscalité propre doivent prendre chaque année, une délibération distincte de celle du vote du budget pour fixer clairement ses taux de fiscalité directe pour l'année en cours, et ce même si les taux de l'année précédente sont maintenus.

La délibération de vote des taux 2020 ne concernera que les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Le taux de taxe d'habitation est en effet gelé au niveau de celui de 2019 et son montant compensé par l'Etat.

Il présente l'état 1259 de 2019, où apparaissait encore le taux de Taxe d'habitation dont le produit était de 143 111 €.

COMMUNE : 329 VOGLANS
 ARRONDISSEMENT : 73 CHAMBERY
 TRESORERIE SPL : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Reçu en préfecture le 14/03/2019
 Affiché le 14/03/2019
 ID : 073-217303298-20190304-ETAT1259VO2018-BF
 2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTES

	Base d'imposition effective 2018	Taux d'imposition commun de 2018	Taux d'imposition plafonné 2019	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation	2 253 962	6,15	>>>	2 327 000	143 111
Taxe foncière (bâti)	4 520 528	13,01	>>>	4 574 000	595 077
Taxe foncière (non bâti)	15 373	38,71	>>>	15 400	5 961
CFE			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants					>>>
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires					>>>
Total :					744 149

II - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 753 503
 Total allocations compensatoires : 13 354
 Produit taxe additionnelle FIV :
 Produit des IFR :
 Produit de la CVAE :
 TASCOM :
 DCRT :
 Versement GMR :
 Prélèvement GMR :
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 744 149
 Produit attendu de la répartition TH des résidences secondaires :

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2018 (col.2 x col.3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2019 (col.4 x col.5)	TAUX VOTES	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Produit correspondant (col.6 x col.11)
Taxe d'habitation	6,15	Produit attendu : 744 149	6,15	6,15	2 327 000	143 111
Taxe foncière (bâti)	13,01	1,000000	13,01	13,01	4 574 000	595 077
Taxe foncière (non bâti)	38,71	Produit à taux constants : 744 149	38,71	38,71	15 400	5 961
CFE	>>>	Produit à taux constants				

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :
 Produit fiscal attendu : 744 149

A CHAMBERY
 Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 JEAN-MICHEL BLANCHARD
 le 12 MARS 2019

Le préfet,
 pour le préfet et par délégation
 la chef de bureau
 Marine SIMONIN

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

A VOGLANS
 Le maire,
 Yves MERCIER

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

L'état de notification des taux de 2020, fait apparaître le produit de taxe d'habitation, calculé à taux constant sur une base revalorisée, soit 146 432 €. Cette perte de ressource sera compensée par l'état.

COMMUNE : 329 VOGLANS
 ARRONDISSEMENT : 73 CHAMBERY
 TRESORERIE SPL : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Reçu en préfecture le 14/03/2019
 Affiché le 14/03/2019
 ID : 073-217303298-20190304-ETAT1259VO2018-BF
 2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTES

	Base d'imposition effective 2018	Taux d'imposition commun de 2018	Taux d'imposition plafonné 2020	Base d'imposition prévisionnelle 2020	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation	2 215 123	6,15	>>>	2 301 000	146 432
Taxe foncière (bâti)	4 500 528	13,01	>>>	4 633 000	600 258
Taxe foncière (non bâti)	15 823	38,71	>>>	15 700	6 077
CFE			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants					>>>
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires					>>>
Total :					615 335

II - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 774 987
 Total allocations compensatoires : 13 220
 Produit taxe additionnelle FIV :
 Produit des IFR :
 Produit de la CVAE :
 TASCOM :
 DCRT :
 Versement GMR :
 Prélèvement GMR :
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 615 335
 Produit attendu de la répartition TH des résidences secondaires : 146 432

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2018 (col.2 x col.3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2020 (col.4 x col.5)	TAUX VOTES	Base d'imposition prévisionnelle 2020	Produit correspondant (col.6 x col.11)
Taxe foncière	13,01	Produit attendu : 615 335	13,01	13,01	4 633 000	600 258
Taxe foncière (non bâti)	38,71	1,000000	38,71	38,71	15 700	6 077
CFE	>>>	Produit à taux constants (sans TH)				

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :
 Produit fiscal attendu : 615 335

A CHAMBERY
 Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 JEAN-MICHEL BLANCHARD
 le 10 MARS 2020

Le préfet,
 pour le préfet et par délégation
 la chef de bureau
 Marine SIMONIN

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

A VOGLANS
 Le maire,
 Yves MERCIER

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Produits 2020 TH + TFNB

Le conseil municipal, compte tenu du montant de 774 987 €, nécessaire à l'équilibre du budget communal et son souhait de poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans pour cela augmenter la pression fiscale, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière (13,01 %) et taxe foncière non bâti (38,71%).

Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

2) Subventions 2020

Monsieur Convert précise que toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIREN peut demander une subvention pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement,
- contribuer au développement d'activités,
- ou contribuer au financement global de son activité.

Elles peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande. Si la subvention dépasse un certain montant (23 000€), l'association bénéficiaire et l'organisme qui la subventionne doivent conclure une convention.

Il demande aux conseillers municipaux, dès lors qu'un conseiller est membre d'une association pour laquelle une subvention sera attribuée, celui-ci ne prendra pas part au vote.

SUBVENTIONS ALLOUES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDEES	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
SCIC PLANET BOUT'D'CHOUX	12 500 €	19	0	//////
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS (COTISATION ASS. ANC. COMBATTANTS VOGLANS)	36 €	19	0	//////
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	1400 €	18	0	GARON-GUINAUD Sylvain
LOISIR MUSIQUE	1000 €	18	0	CONVERT Jacques
ASSOCIATION "LES RECYCLES"	300 €	19	0	//////
ASSOCIATION TOUCH'RUGBY	1400 €	19	0	//////
ASSOCIATION SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE	2 500 €	19	0	//////
EPGV - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	800 €	19	0	//////
CREA PATCHWORK	300 €	19	0	//////
ELAN VOGLANAIS	1 500 €	18	0	CONVERT Jacques

E.S.V.V. JUDO	800 €	19	0	////
E.S.V.V. FOOTBALL	4 000 €	18	0	NOIRAY Jean
CCAS	5 500 €	19	0	////

TOTAL **32 036 €**

**SUBVENTIONS ALLOUEES
AU TITRE
DE LA SOLIDARITE AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDEES	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €	19	0	////
ASSOCIATION CARRITATIVE "RESTO DU CŒUR"	150 €	19	0	////
SOUVENIRS FRANÇAIS AIX-LES-BAINS	40 €	19	0	////
ASS. APEI "LES PAPILLONS BLANCS"	140 €	19	0	////
ASS. JALMALV (accompagnement fin de vie)	150 €	19	0	////
ASS. PARALYSES DE FRANCE	50 €	19	0	////
ASSOCIATION "SCLEROSES"	100 €	19	0	////
ASSOCIATION DES PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	200 €	19	0	////
COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER	150 €	19	0	////
ASSOCIATION MALADIE ALZHEIMER	150 €	19	0	////

TOTAL **1 280 €**

3) Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique - V.A.E.

Monsieur le maire présente les dispositions prises par Grand Lac, dans le cadre de sa politique Développement Durable et son souhait de développer les déplacements en vélo à assistance électrique sur son périmètre.

Pour cela, une aide financière de 200 € est attribuée aux habitants de son territoire. La mise en place et l'animation du dispositif sont confiées à l'agence Ecomobilité, partenaire de la collectivité.

La municipalité de Voglans souhaite s'associer à ce dispositif en ouvrant une ligne sur le budget communal d'un montant de 10 000€.

Une aide financière, cumulable avec celle de Grand Lac, sera octroyée aux administrés pour un montant de 200 € par vélo, soit sur l'exercice participer à l'achat de 50 vélos.

Les modalités du dispositif :

- Grand Lac remettra un bon d'achat de 200 €, valable 2 mois, au nom de la commune de Voglans à chaque ayant droit.
- Les attributions se feront par ordre d'arrivée des demandes.
- Le prix public du V.A.E. devra être d'un montant de 950 €, de manière à écartier les produits de très basse qualité.
- Le vélociste partenaire du dispositif consentira au client bénéficiaire une réduction d'un montant de 200 € au moment de l'achat sur présentation du-dit-bon.
- La commune de Voglans remboursera le vélociste sur présentation de la facture comportant notamment l'identité du client bénéficiaire, le modèle et le prix du vélo à assistance électrique ainsi que le bon d'achat correspondant.

Les modalités fonctionnelles, administratives et financières ainsi que les engagements des partenaires sont édictés par convention, signée entre le vélociste et la commune de Voglans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la mise en place de ce dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, autorise le maire à signer les conventions avec les vélocistes partenaires du dispositif, donne pouvoir au maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

4) Marché de travaux – Extension et réaménagement de la cuisine et des vestiaires du Restaurant La Française

Le projet de travaux d'extension et de réaménagement de la cuisine et des vestiaires du personnel du restaurant La Française a fait l'objet d'une consultation, selon une procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique.

9 lots composaient ce marché :

- Lot 1 – Démolition – Terrassement – Gros Œuvre – VRD
- Lot 2 – Etanchéité
- Lot 3 – Façade
- Lot 4 – Menuiserie extérieure
- Lot 5 – Serrurerie
- Lot 6 – Doublage – Cloison – Faux-plafond – Peinture – Menuiserie intérieure
- Lot 7 – Carrelage – Faïence – Etanchéité
- Lot 8 – Electricité – Courant faible
- Lot 9 – Plomberie – Chauffage – Ventilation – Climatisation

Le maître d'œuvre, le cabinet Chambre et Vibert, chargé du suivi de ces travaux, après ouverture des plis et examen a rendu son rapport et propose les attributions suivantes :

- GREG Construction pour le Lot 1 – Démolition – Terrassement – Gros Œuvre – VRD, pour un montant HT de 165 846.00 € avec une option à 7 192 € HT
- Etanchéité des 2 Savoie pour le Lot 2 – Etanchéité pour un montant HT de 19 447.43 €
- GF Façade pour le Lot 3 – Façade, pour un montant HT de 21 591.70 €
- Menuiserie RIBEAUD pour le Lot 4 – Menuiserie extérieure pour un montant HT de 9174.22 €



Tableau récapitulatif des indemnités

(article L 2123-20-1 du CGCT)

(annexé à la délibération)

ARRONDISSEMENT : CHAMBERY

CANTON : LA MOTTE SERVOLEX

COMMUNE de VOGLANS

POPULATION 1933 habitants (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 5857.43 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en Euros
MERCIER Yves	51.6 %	2006.93 €

- Entreprise PETINI pour le Lot 5 – Serrurerie pour un montant HT de 6 565.00 €
- Ent. UC Bâtiment pour le Lot 6 – Doublage – Cloison – Faux-plafond – Peinture – Menuiserie intérieure pour un montant HT de 17 921.00 €
- Ent. GAZZOTTI pour le Lot 7 – Carrelage – Faïence – Etanchéité pour un montant HT de 17 296.00 €
- Ent. ELEXENS pour le Lot 8 – Electricité – Courant faible pour un montant HT de 9936.37 €
- Ent. RUSHITI pour le Lot 9 – Plomberie – Chauffage – Ventilation – Climatisation pour un montant HT de 50 190.61 €

Soit un montant total de travaux de 317 968.33 € ht avec en supplément une option de 7 192.00 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ces marchés.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les montants de ces travaux aux entreprises précédemment énoncées.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

5) Indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le maire expose que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, avec effet au 25 mai 2020, date à laquelle ils ont été élus, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire au taux maximal de l'indice brut terminal (1027) de la fonction publique, à savoir pour les communes de 1000 à 3499, 19.8%.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le tableau récapitulatif des indemnités est présenté :

B - Adjointes au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en Euros
1 ^{ère} adjointe : BERNON Martine	19.8 %	770.10
2 ^{ème} adjoint : CONVERT Jacques	19.8%	770.10
3 ^{ème} adjoint : CAVALLO Sandrine	19.8%	770.10
4 ^{ème} adjoint : BURDET Eric	19.8%	770.10
5 ^{ème} adjoint : BERNOU Malika	19.8%	770.10

Montant total des indemnités des adjoints : 3 850.50 €

Total général (Maire et adjoints) : 5 857.43

Fait à VOGLANS, le 15 juin 2020

Le Maire,
Yves MERCIER

6) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - D.E.T.R. et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local -D.S.I.L.

Le projet des travaux de reclassement en 4^{ème} catégorie du groupe scolaire peut prétendre aux subventions au titre de la Dotation D'équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R. et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L.

Le montant des travaux s'élève à 265 000€ et les coûts d'études et de maîtrise d'œuvre à 36 600 € soit un montant total de 301 600 € HT

Au titre de la D.E.T.R. une subvention d'un montant de 60 320 € représentant 20 % du montant global et pour la D.S.I.L., une subvention à hauteur de 75 400 € soit 25 % .

Pour ces deux demandes de subvention, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de travaux d'aménagement et de rénovation du groupe scolaire pour un montant estimatif de 301 600 €ht de travaux et de coût de maîtrise d'œuvre et sollicite l'Etat au titre de la D.E.T.R. une subvention représentant 20 % du montant global et 25% au titre de la D.S.I.L

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

7) G.R.D.F. Redevance d'occupation du domaine public R.O.D.P. 2020

Monsieur le maire expose que comme chaque année, GRDF sollicite le conseil municipal afin de délibérer sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Il présente l'état transmis par GrDF où figurent les éléments relatifs à la redevance d'occupation du domaine public, pour les ouvrages de distribution de gaz implantés sur nos voies communales et régie par le décret du 25 avril 2007.

L'état se présente ainsi :

- au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2020.
 - Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 21 146 mètres
 - Taux retenu : 0.035 €/mètres
 - Coefficient de revalorisation : 1.26

SOIT UNE RODP 2020 = (0.035 x 21 146 + 100) x 1.26 = 1 059 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, acte à l'unanimité, le montant de la redevance due par GRDF, à savoir **1 059 €**.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

III – AMENAGEMENT DE L'ESPACE – MOBILITES

Madame CAVALLO Sandrine présente les autorisations d'urbanisme traitées depuis la dernière réunion du conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

LISTE PC / DP / CU / AT accordés, refusés, retirés, annulés ou sans suite depuis le Conseil Municipal du 24/02/2020

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
------------	-----------	---------------	----------------------	------------------	------

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 19 C 1015	COMMUNE DE VOGLANS	25/11/2019	Extension du restaurant "La Française"	100 place de l'Eglise	Accordé le 27/04/2020
PC 19 C 1016	BACCAUD Emile	13/12/2019	Construction d'une maison individuelle	Allée des Hauts de Voglans	Accordé le 09/04/2020

PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

PA 17 C 3001 M01	ROUPIOZ Anne-Marie	23/12/2019	Modification réseaux humides, lots, voirie...	L'Orée du Lac	Accordé le 10/03/2020
------------------	--------------------	------------	---	---------------	-----------------------

TRANSFERT DE PERMIS

PC 19 C 1007 T01	SCI SIGAL	02/12/2019	Transfert PC SCI CLVOG (Bâtiment de préparation des véhicules)	Rue Pré Gaut	Accordé le 15/04/2020
PC 19 C 1012 T01	SCCV VOGLANS SONNAZ	09/05/2020	Transfert PC SASU NEOSENS (4 bâtiments / 50 logements)	Chemin de Sonnaz	Accordé le 12/06/2020

DECLARATIONS PREALABLES

DP 20 C 5001	ECHINE Kamel	14/02/2020	Modification de façade enseigne COMERA CUISINE	Rue de la Françon	Accordée le 25/02/2020
DP 20 C 5003	REYNAUD Pascal	05/03/2020	Régularisation construction d'un auvent	Chemin du Berlinguet	Accordée le 25/05
DP 20 C 5004	JS INVEST M. GIRARD	10/03/2020	Modification de façade enseigne EUROMALIN	Rue de la Françon	Accordée le 08/04/2020
DP 20 C 5006	MERCIER Michel	13/03/2020	Clôture partielle	112 allée des Hauts de Voglans	Accordée le 17/04/2020

DP 20 C 5008	CHIAIS Bernard	10/04/2020	Construction d'une piscine enterrée	204 allée des Huit Clochers	Accordée le 03/06/2020
--------------	----------------	------------	-------------------------------------	-----------------------------	------------------------

CERTIFICATS D'URBANISME

CUB 20 C 2004	LACROIX Laurent	21/02/2020	Construction d'une annexe à l'habitation	166 allée du Domaine des Massettes	Favorable le 27/04/2020
CU 20 C 2005	Maître BELLOT-GUYOT	21/02/2020	Local commercial SCI L'ERABLE	Rue Pré Meurt	Arrêté le 28/02/2020
CU 20 C 2006	Maître TENOUX	21/02/2020	Maison SCI LA GREUZE	4 rue Centrale	Arrêté le 28/02/2020
CU 20 C 2007	Maître FAVRE	09/03/2020	Terrain JS INVEST	Rue Pré Gaut	Arrêté le 16/03/2020
CUB 20C 2008	M. JACQUIN Mme JOUBERT	16/03/2020	Regroupement de 2 parcelles et création de 2 lots à construire	Rue Bouvard Dessus	Favorable le 03/06/2020
CU 20 C 2009	Maître CORDENTE	20/03/2020	Maison MAYOUSSE	378 rue de la Plaine	Arrêté le 23/03/2020
CU 20 C 2010	SCP DELAVENAY BLANC-RESPAUD	04/05/2020	Maison DAVID	129 allée des Hauts de voglans	Arrêté le 05/05/2020
CU 20 C 2011	Maître GIROUD	25/05/2020	Terrain AC BTP EURL (COTTAREL)	Champ de Gom	Arrêté le 25/05/2020

IV – TRAVAUX

Monsieur BURDET Eric informe l'assemblée de l'avancée des travaux en cours

Modes doux – secteurs 3 et 5



**Modes doux
Secteur
Rue des Belledonnes**



Restaurant la Française

Reclassement en 4^{ème} catégorie du groupe scolaire

Convention technique entre la commune et le département de la Savoie

Monsieur le maire présente la convention établie entre la commune et le département de la Savoie pour des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, le long de la route départementale 10, rue Centrale et la RD10e, rue des Belledonnes.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer cette convention avec le Département de la Savoie.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

V – PERSONNEL

Monsieur le maire informe l'assemblée que lors de la Commission Administrative Paritaire du 20 février 2020, le dossier présenté au titre de la promotion interne de Madame SALOMON Myriam, a été retenu.

Le conseil municipal est invité, par conséquent, à créer le grade d'Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, afin de nommer sur ce grade cet agent.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

VI – ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE



Madame BERNON Martine informe que l'application des dispositions mises en place dans le cadre du COVID 19 ont nécessité des aménagements afin de respecter la distanciation dans les salles de classes, les espaces de circulation, le restaurant scolaire, la garderie et autres salles recevant les élèves.

La commission scolaire s'est réunie la semaine dernière et après discussion, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs des services périscolaires, compte-tenu de la situation actuelle, du peu d'augmentation de l'indice INSEE sur la restauration collective et des difficultés que peuvent rencontrer les familles dans le contexte actuel.

Une enquête s'est déroulée et portait sur le temps de garderie du soir et sur la pause méridienne, jusqu'à 12 h 15.

A l'issue de cette enquête, à compter de la rentrée prochaine, la garderie sera ouverte jusqu'à 18 h 30. Par contre, au vu du peu de réponse positive pour la garderie jusqu'à 12 h 15, ce service ne sera pas mis en place. Toutefois, ce projet reste en attente car cela peut permettre plus d'aisance dans les rotations au restaurant scolaire.

Le livret du petit écolier sera distribué aux familles dès demain.

Un règlement de l'accueil à l'étude surveillée a été rédigé et précise les règles de vie au sein de ce service périscolaire.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce règlement dont le projet a été envoyé à tous les membres du conseil municipal.

Ce document est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0



PLANET'JEUNES

Madame BERNON fait une présentation du syndicat intercommunal

Planet' Jeunes, un syndicat intercommunal...

Drumettaz-Clarafond



Mér



Viviers du Lac



Voglans



... avec des compétences petite-enfance, enfance, jeunesse et familles déléguées.

Le Syndicat est compétent pour la création, l'organisation et la gestion des équipements et activités d'animation en faveur des 0-25 ans (petite enfance, enfance et jeunesse) et pour mener toutes les études concernant la mise en œuvre de nouveaux équipements voués à son fonctionnement ou de nouvelles activités dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :

- les Lieux d'Accueil Enfants – Parents (LAEP),
- les Relais Enfants – Parents - Assistantes Maternelles (REPAM),
- les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 3-17 ans, hors TAP,
- les activités jeunesse pour les 11-25 ans,
- d'interventions artistiques et culturelles en milieu scolaire,
- l'animation en lien avec les familles des communes membres du Syndicat,
- les formations et conférences

Planet' Jeunes, un Projet Educatif actualisé



Projet Educatif 2018-2023

Planet'Jeunes défend les valeurs suivantes : Fraternité, Solidarité et Tolérance.

Pour promouvoir ces valeurs les élus de Planet'Jeunes souhaitent

- Permettre aux enfants et aux jeunes de devenir des citoyens
- Aider à la construction et au développement de leur personnalité
- Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité des enfants et des jeunes
- Eviter dans le respect de leur environnement

Les élus de Planet'Jeunes ont fixé quatre objectifs éducatifs qui structureront les actions mises en œuvre envers les enfants et les familles. Pour chaque objectif, divers moyens sont définis.

Objectif 1 - Se construire

Moyens :

- Être acteur de son propre développement
- Participer à son engagement vers l'autonomie
- Prendre des responsabilités
- Être capable d'analyse, d'opinion critique et de prise d'initiative
- Découvrir son corps
- Prévenir des risques liés à l'intégrité physique et morale

Objectif 2 - Vivre avec les autres et partager

Moyens :

- Apprendre à connaître l'autre
- Se respecter et respecter l'autre dans sa singularité, son intégrité et ses afférences
- Faire preuve d'ouverture vers les autres

Objectif 3 - Découvrir et évoluer dans son environnement

Moyens :

- Proposer des espaces de découverte
- Amener les enfants et les jeunes à prendre conscience de leur environnement humain, géographique, culturel et écologique

Objectif 4 - Soutenir la parentalité

Moyens :

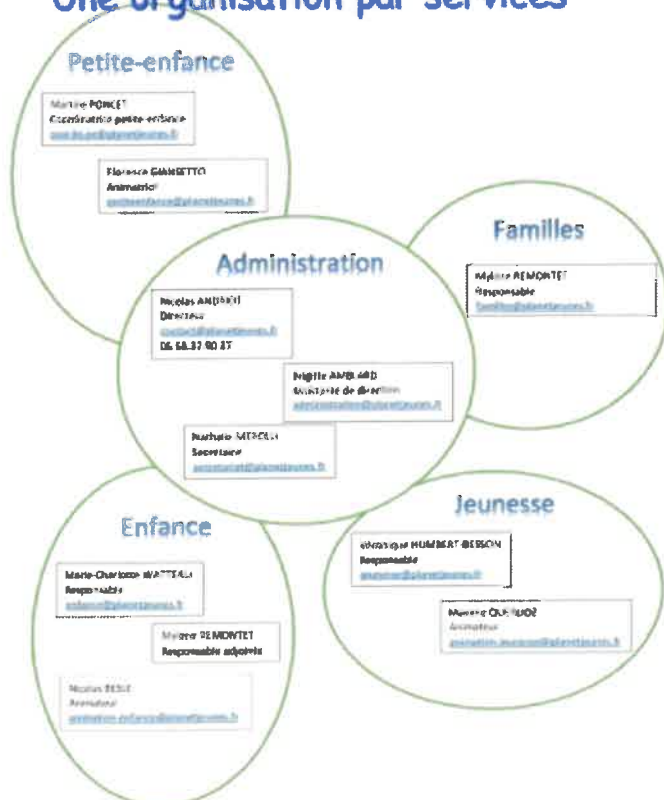
- Développer des actions familiales
- Développer des actions collectives de formation et d'information
- Proposer des espaces d'écoute

Une évaluation du projet sera faite à mi-parcours et à échéance. Une fière action par objectif sera réalisée.

MU PLANET'JEUNES
441 rue Louis Armand, 75420 Paris
Tel : 04 79 44 47 14 / planet@planetjeunes.fr

MU PLANET'JEUNES
441 rue Louis Armand, 75420 Paris
Tel : 04 79 44 47 16 / planet@planetjeunes.fr

Une organisation par services



Petite Enfance

- Lieu d'Accueil Enfants-Parents ; anonyme, ce lieu est ouvert à tous les parents qui souhaitent venir avec leurs enfants de 0-3ans. Il s'agit d'un temps d'échange pour les familles, aucune animation pour les enfants n'est proposée.
- Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles ; il s'agit d'un espace où des activités collectives sont proposées pour les enfants qui sont gardés par les assistantes maternelles. C'est un lieu de sociabilisation pour les enfants qui permet également aux assistantes maternelles de sortir de l'isolement.

Des conférences pour les assistantes maternelles et les familles.

Enfance

- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement ouvert pour les
- 3 - 11 ans à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas :
 - Les mercredis en période scolaire
 - Toutes les vacances scolaires avec fermeture uniquement les jours fériés
- Des séjours

Jeunesse

- Des animations au collège les lundis et mardis en période scolaire
- Un Accueil de Loisirs pendant les vacances scolaires
- Des chantiers écocitoyens
- Un accompagnement des jeunes pour la mise en place de projets
- Des séjours
- Des bourses projets (Atout'Jeunes)
- Une carte de réduction (Atout'Jeunes)

Familles

- Des conférences (Atout'Jeunes)
- Des sorties ; spectacles, matchs sportifs, visites culturelles, ...
- Des soirées dans nos locaux

Des projets thématiques

• Projet santé

- Organisation de formations aux premiers secours pour les enfants et les jeunes.
- Développement d'un jardin pédagogique et d'une aire de compostage.
- Mise en place de goûter à base de fruits.
- Développement d'ateliers cuisine avec les enfants pour les initier au « bien manger ».

Des projets thématiques



Un Conseil Syndical composé de quatre élus titulaires et d'un élu suppléant par commune.

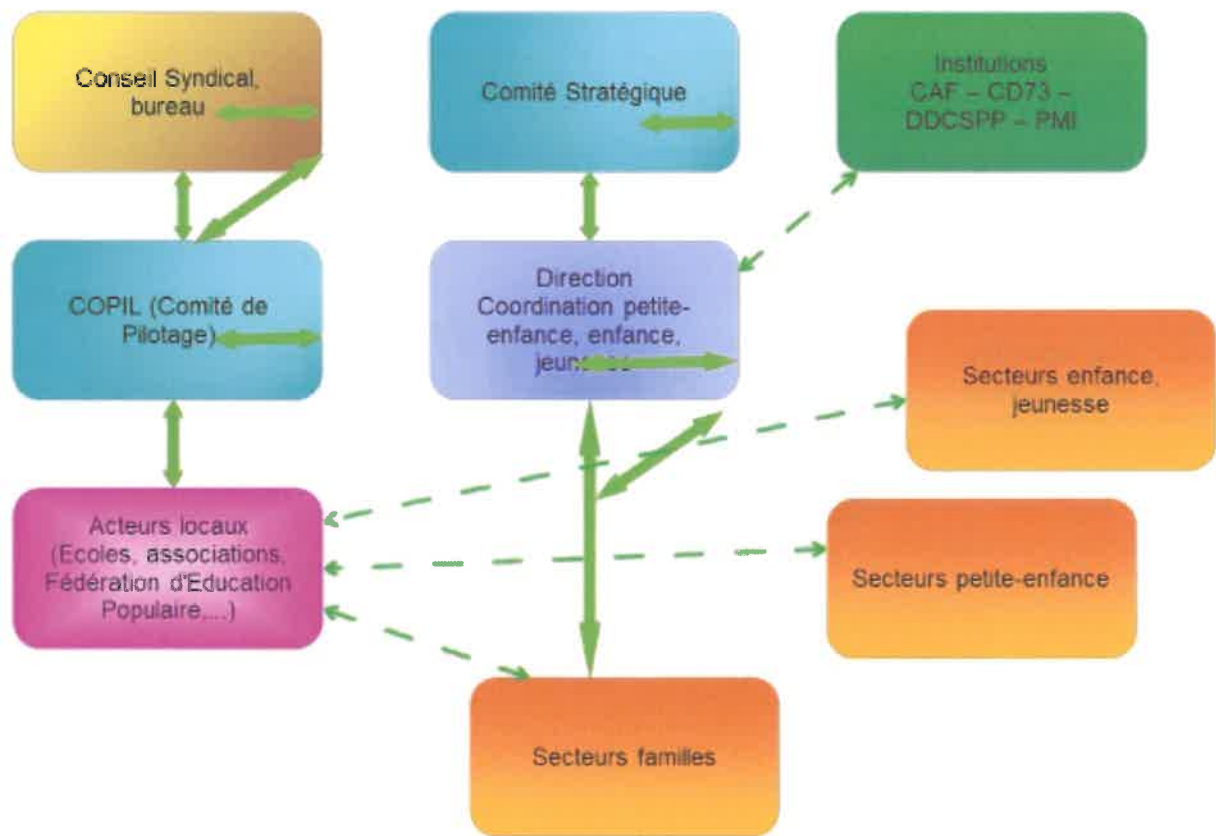
Les personnes qui vont siéger à Planet'Jeunes sont désignés au sein des Conseils Municipaux.

Un Bureau élu en Conseil Syndical

- Un président
- Un vice-président enfance
- Un vice-président jeunesse

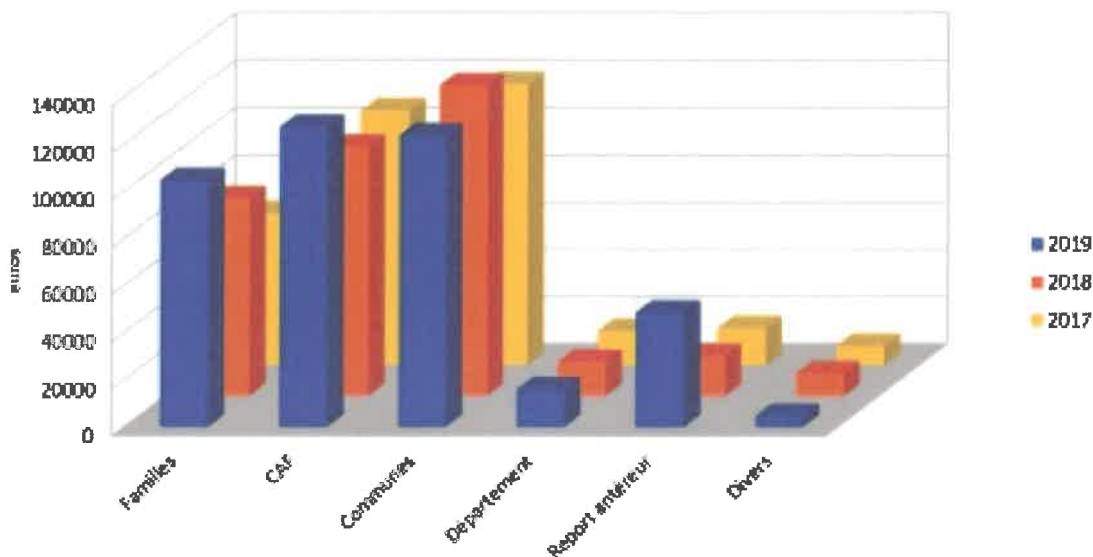
Des commissions

La gouvernance de Planet'Jeunes

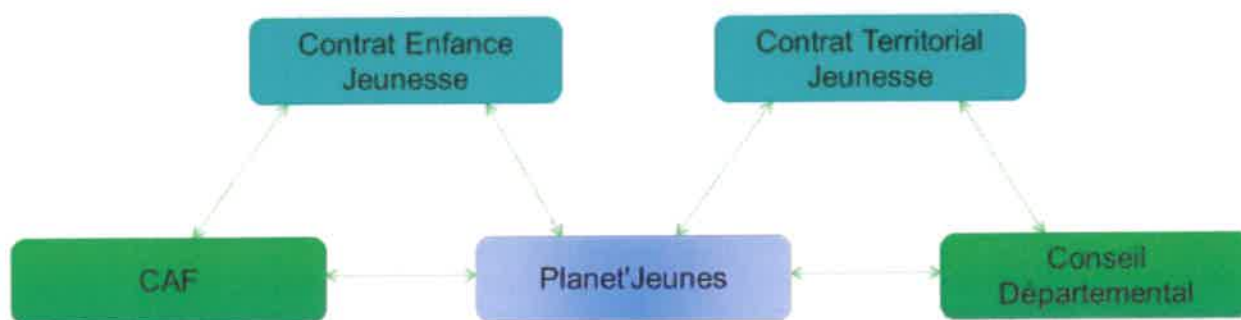


Un budget maîtrisé

Répartition des recettes de fonctionnement



Un projet structuré et structurant



Contrat Enfance Jeunesse

- Petite enfance
 - LAEP
 - Multi-accueil « L'îlot Câlin »
 - REPAM
 - Coordination petite enfance
 - Promotion du métier des assistantes maternelles et aide au départ en formation
- Enfance / jeunesse
 - Formation BAFA
 - ALSH
 - Coordination jeunesse

Contrat Territorial Jeunesse

- Accompagnement des projets jeunes
- Animation collège autour d'un projet partagé
- Chantiers éco-citoyens
- Produits « fait maison »
- Les activités physiques et sportives
- Le tri des déchets
- Les gestes qui sauvent

Une organisation stratégique pour être au plus près du territoire

- Un Comité Stratégique, tous les 2 ans, de validation d'une thématique de travail.
- Un Comité de Pilotage annuel en présence des partenaires, des familles et des jeunes du territoire pour dégager des pistes de projets en lien avec la thématique validée en Comité Stratégique

VII – VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Madame BERNOU précise qu'à chaque réunion du conseil municipal, elle présente les diverses manifestations organisées dans le mois sur la commune par les associations.

Malheureusement, en raison des contraintes sanitaires en vigueur, toutes les manifestations prévues ont été annulées.

Elle informe que pour la bibliothèque un drive a été mis en place à partir du 17 avril et que ce service proposé a remporté un réel succès, 1051 documents prêtés, 141 passages ont été assurés. Mais qu'au-delà de ces chiffres, il a été constaté un engouement pour l'approche de la bibliothèque par internet.

Madame Bernou rappelle que la bibliothèque municipale est classée niveau 1 et que par conséquent, les lecteurs peuvent consulter les fonds littéraires et musicaux à disposition mais aussi se rendre sur le site de Savoie Biblio, pour de la formation, de la consultation, de la lecture de la presse, de magazines...

VIII – DECISIONS DU MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS

1° -Attribution de marché : Restaurant scolaire – fourniture et livraison des repas en liaison froide (5 offres déposées)

Prestataire retenu : Leztroy Restauration

2° -Attribution de marché : Classement en 4^{ème} catégorie du groupe scolaire (5 offres – 1 seule pour le lot 1 et 4 pour le lot 2)

Lot 1 – Menuiseries bois, cloisons sèches, peinture, divers - Entreprise PELLICIER – montant ht 118 255.00 €

Lot 2 – Menuiserie aluminium – Vitrierie - Entreprise ROMANET – montant ht 60 049.44 €

3° - Maîtrise d'œuvre pour la création d'un préau dans la cour de l'école élémentaire

Montant des honoraires : 15 800 € ht - Cabinet ROBERGEON

4° - Bornage partiel du restaurant La Française – parcelle AO 81 Rue Centrale









Montant des honoraires : 1 120.00 € - Cabinet AIXGEO

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux et clôture la séance.

Le Maire, Yves MERCIER



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 JUN 2020

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	Pour	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	Oui	-----	ABSENTE Pouvoir A.M. BERNOU
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	Oui	Pour	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	Oui	Pour	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Oui	Pour	
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	Oui	Pour	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui	Pour	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui	Pour	
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	Oui	-----	ABSENT LE 06.07.2020
POULLILIAN Jean- Claude	Conseiller municipal	Oui	Pour	
PULLI Nadia	Conseillère municipale	Oui	Pour	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui	Pour	
THERME Sébastien	Conseiller municipal	Oui	Pour	